



2025

AUTOSUR

CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE



QUAND EFFECTUER VOTRE 1^{er} CONTRÔLE TECHNIQUE ?

- Votre 1^{er} contrôle technique doit être effectué à votre initiative dans les 6 mois précédant le 4^e anniversaire de la date de 1^{re} mise en circulation de votre véhicule, qui figure sur votre certificat d'immatriculation.



Les véhicules de plus de 4 ans destinés à la vente doivent avoir un contrôle technique valide de moins de 6 mois.



VÉHICULES CONCERNÉS EN 2025

- Tous les véhicules particuliers ou utilitaires, jusqu'à 3,5 tonnes mis en circulation en 2021.
- Tous les véhicules déjà contrôlés en 2023.
- Tous les véhicules immatriculés en certificat d'immatriculation « Collection » déjà contrôlés en 2020, si mise en circulation à compter du 1^{er} janvier 1960*.

*Les véhicules, dont le certificat d'immatriculation porte la mention « véhicule de collection » immatriculés avant le 1^{er} janvier 1960, ne sont pas soumis au contrôle technique réglementaire.



CALENDRIER DE PASSAGE

DATE DE LA 1 ^{RE} MISE EN CIRCULATION DE VOTRE VÉHICULE	VOUS DEVEZ EFFECTUER VOTRE CONTRÔLE TECHNIQUE PÉRIODIQUE EN	VOTRE VÉHICULE A ÉTÉ CONTRÔLÉ EN
2021	2025	2023
2022	2026	2024
2023	2027	2025
2024	2028	2026



UN CONTRÔLE COMPLÉMENTAIRE POUR LES UTILITAIRES

- Vous êtes propriétaire d'un véhicule utilitaire (Genre en J.1 sur carte grise, ex : CTTE) ? Vous devez alors effectuer un contrôle complémentaire pollution à partir du début du 11^e mois et avant la fin du 12^e mois suivant chaque contrôle technique obligatoire. Passé le 12^e mois, vous risquez une amende.



À RETENIR ABSOLUMENT

- Votre contrôle technique : la validité de votre contrôle est de 2 ans à partir du contrôle technique périodique. Elle est de 5 ans pour les véhicules de collection.
- Votre contre-visite : ne dépassez pas le délai de 2 mois pour l'effectuer. La réglementation ne permet pas de dérogation. Passé ce délai, votre véhicule devra repasser un contrôle technique complet.



ATTENTION

- N'attendez pas de convocation.
- En cas de non-présentation de votre véhicule au contrôle technique, vous risquez une amende de 135 €.
- Avant et après le contrôle technique, bien entretenir votre véhicule est essentiel pour votre sécurité.



LE SAVIEZ-VOUS ?

- Vous pouvez effectuer un contrôle technique volontaire total ou partiel à tout moment de la vie de votre véhicule afin de vérifier son état.



CONSEIL PRATIQUE

- Pour être sûr de la date de votre prochain contrôle technique, consultez la date de validité mentionnée sur le certificat d'immatriculation.

MARQUE PRÉFÉRÉE des Français*